

FICHE DE POSTE n° 17

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL OU CONSEILLERE
PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTALE – CPD**

**I . CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ou CONSEILLERE PEDAGOGIQUE
DEPARTEMENTALE EDUCATION ARTISTIQUE et CULTURELLE**

**II . CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ou CONSEILLERE PEDAGOGIQUE
DEPARTEMENTALE en OCCITAN**

**III . CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ou CONSEILLERE PEDAGOGIQUE
DEPARTEMENTALE en LANGUES VIVANTES ETRANGERES**

**IV . CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ou CONSEILLERE PEDAGOGIQUE
DEPARTEMENTALE EPS**

**V . CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ou CONSEILLERE PEDAGOGIQUE
DEPARTEMENTALE MISSION 1^{er} DEGRE**

**VI . CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ou CONSEILLERE PEDAGOGIQUE
DEPARTEMENTALE MATHEMATIQUES**

Définition du poste :

Rattachés à l'IEN mission premier degré adjoint à l'inspectrice d'académie et sous l'autorité de l'inspectrice d'académie, le rôle du conseiller pédagogique départemental est de promouvoir sur tout le département l'éducation aux arts et à la culture, en accord avec les orientations nationales. Le conseiller pédagogique départemental accompagne les enseignants dans leur pratique.

Associé à la définition de la charte départementale pour le développement des enseignements et activités artistiques et culturelles à l'école, il contribue, avec les IEN, à sa mise en place et son suivi.

Description de la fonction :

Il lui est demandé :

- ♦ en collaboration avec les IEN qui définissent une politique sur leur circonscription, avec les responsables des groupes départementaux premier degré, avec les formateurs de l'INSPé, avec les animateurs Musée... de contribuer à la préparation de projets « arts et culture » ;
- ♦ d'aider les enseignants à intégrer l'activité artistique à la vie de la classe dans le cadre du projet d'école ;
- ♦ d'être en mesure de montrer – y compris en conduisant eux-même la classe - comment s'articule une séquence notamment dans une classe à plusieurs niveaux et en maternelle (fonction première vis à vis des débutants : professeurs des écoles récemment titularisés ou recrutés sur la liste supplémentaire) ;
- ♦ d'intervenir dans des stages, des animations, des réunions de secteur ;
- ♦ de concevoir et organiser des ateliers de pratiques artistiques ;
- ♦ de coordonner et impulser des actions avec les partenaires culturels à partir de l'analyse des besoins des équipes pédagogiques et de l'inventaire des ressources locales en cohérence avec la charte départementale ;
- ♦ de mettre en relation les différents acteurs susceptibles de participer à un projet éducatif et culturel en définissant avec eux les compétences et complémentarités attendues et l'élaboration d'outils d'évaluation ;
- ♦ de recenser et apprécier avec les IEN les demandes et besoins en matière de conseils méthodologiques, d'outils pédagogiques, de documentation et de contribuer à leur construction ;
- ♦ de suivre l'utilisation des moyens financiers délégués au titre des projets, classes à PAC etc ;
- ♦ d'actualiser régulièrement leur connaissance des mouvements artistiques, de la création et de la recherche dans les différents domaines ;
- ♦ de représenter l'inspectrice d'académie autant que de besoin dans leur domaine de compétence.

Compétences attendues

- ♦ Une bonne maîtrise de la didactique de la discipline et de la pédagogie pour les arts et l'éducation musicale.
- ♦ Une bonne capacité relationnelle.
- ♦ Une forte aptitude à travailler en équipe.
- ♦ Une grande qualité organisationnelle.
- ♦ Une grande disponibilité.

Conditions de recrutement :

- ♦ **Priorité 30** : CAFIPEMF avec une des options (arts visuels ou éducation musicale), **nomination à titre définitif**
- ♦ **Priorité 31** : autre CAFIPEMF, **nomination à titre provisoire**
- ♦ **Priorité 32** : enseignant qui s'inscrit aux épreuves du CAFIPEMF, **nomination à titre provisoire**

Mode d'accès :

Commission classement

Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN (DIPEM 2) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contact :

ia12-iena@ac-toulouse.fr

II . CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTALE EN OCCITAN

Définition du poste :

Rattaché à l'IEN mission premier degré adjoint à l'inspectrice d'académie et sous l'autorité de l'inspectrice d'académie, il est chargé notamment :

- ♦ de conseiller l'IA-DASEN par sa posture d'expert dans le domaine, de la représenter autant que de besoin dans les instances et aux manifestations relevant de la langue régionale ;
- ♦ de collaborer avec l'IA-DASEN et les IEN qui définissent une politique sur leur circonscription ;
- ♦ du suivi pédagogique des classes bilingues et de la formation individualisée de leurs enseignants ;
- ♦ d'accompagner les PE et les PES dans leur pratique de l'enseignement à la langue et en langue occitane ;
- ♦ de développer des actions de sensibilisation et/ou d'initiation dans les écoles du secteur ;
- ♦ d'impulser, sous l'autorité de l'IA-DASEN des actions départementales pour dynamiser et développer l'initiation et l'apprentissage de la langue régionale ;
- ♦ d'intervenir dans des stages, des animations, des réunions de secteur ;
- ♦ d'être en mesure de montrer, y compris en prenant lui-même la classe ;
- ♦ de participer aux examens professionnels ;
- ♦ du suivi des moyens financiers délégués au titre du Contrat Plan Etat Région.

Compétences attendues :

- ♦ CAFIPEMF mention Langue et culture régionale ;
- ♦ Une grande maîtrise de la didactique de la discipline et de la pédagogie.
- ♦ Forte aptitude à travailler en équipe ;
- ♦ Disponibilité pour effectuer des déplacements.

Conditions de recrutement :

- ♦ **Priorité 30** : CAFIPEMF mention Langue et culture régionale, **nomination à titre définitif**
- ♦ **Priorité 31** : autre CAFIPEMF, **nomination à titre provisoire**
- ♦ **Priorité 32** : enseignant qui s'inscrit aux épreuves du CAFIPEMF, **nomination à titre provisoire**

Mode d'accès :

Commission classement

Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN (DIPEM 2) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contact :

ia12-iena@ac-toulouse.fr

III . CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ou CONSEILLERE PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTALE en LANGUES VIVANTES ETRANGERES

Définition du poste :

Rattaché à l'IEN mission premier degré adjoint à l'inspectrice d'académie et sous l'autorité de l'inspectrice d'académie, le conseiller pédagogique départemental en langues vivantes étrangères :

- ◆ Conseille l'IA-DASEN par sa posture d'expert dans son domaine ;
- ◆ Collabore avec l'IA-DASEN et les IEN qui définissent une politique sur leur circonscription ;
- ◆ Coordonne le groupe départemental langues sous la responsabilité de l'IEN chargé du dossier « langue vivante à l'école » : recueil des besoins, création de ressources, documents de programmation, d'évaluation, de liaison entre l'école et le collège, etc ;
- ◆ Développe la carte des langues dans le 1^{er} degré en liaison avec les enseignements dispensés en collège (en quantité de classes bénéficiant de cet enseignement mais aussi en qualité d'enseignement) ;
- ◆ Impulse des projets visant à dynamiser l'enseignement des langues dans le premier degré, envisagés dans le cadre du chantier « Langue vivante étrangère » en Aveyron ;
- ◆ Produit et diffuse les outils et la documentation à l'usage des enseignants ;
- ◆ Participe à la formation linguistique et pédagogique d'enseignants en relation avec l'INSPé de Rodez et dans le cadre de la formation continue ;
- ◆ D'être en mesure de montrer, y compris en prenant lui-même la classe ;
- ◆ Suit les moyens financiers délégués au titre des langues vivantes et suivi des intervenants et vacataires.

Compétences attendues :

- ◆ Avoir effectué des études supérieures de langues ou justifier de la pratique courante à l'écrit et à l'oral (d'au moins une langue vivante étrangère enseignée dans les écoles de l'Aveyron (allemand, anglais, espagnol).
- ◆ Avoir enseigné au moins une année une des langues étrangères enseignées dans les écoles de l'Aveyron (allemand, anglais ou espagnol).
- ◆ A défaut, disposer d'une connaissance approfondie de la didactique des langues étrangères appliquée à l'école élémentaire, du Cadre Européen de Référence pour les langues et des objectifs, contenus des programmes scolaires, méthodes et ressources dans ce domaine.

Une expérience internationale dans le domaine de l'enseignement serait un atout (langues ou français langue étrangère).

Conditions de recrutement :

- ◆ **Priorité 30** : CAFIPEMF de la spécialité, **nomination à titre définitif**
- ◆ **Priorité 31** : autre CAFIPEMF, **nomination à titre provisoire**
- ◆ **Priorité 32** : enseignant qui s'inscrit aux épreuves du CAFIPEMF, **nomination à titre provisoire**

Mode d'accès :

Commission classement

Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN (DIPEM 2) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contact :

ia12-iena@ac-toulouse.fr

IV . CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTALE EPS

Définition du poste :

Le conseiller pédagogique départemental en EPS, rattaché à l'IEN mission premier degré adjoint à l'inspectrice d'académie et sous l'autorité de l'inspectrice d'académie a pour mission de :

- ♦ Conseiller et alerter l'IA-DASEN sur les aspects réglementaires, techniques, administratifs et pédagogiques de l'EPS dans le premier degré ;
- ♦ Représenter l'IA-DASEN autant que de besoin tout particulièrement dans les relations avec les événements sportifs ;
- ♦ Coordonner le groupe départemental EPS premier degré constitué des conseillers pédagogiques de circonscription ;
- ♦ Impulser, sur le département, des temps forts en EPS ;
- ♦ Accompagner les orientations institutionnelles pour une mise en œuvre effective dans les classes, dans le premier degré ;
- ♦ Renforcer la place de l'EPS dans l'acquisition du socle commun des connaissances, des compétences et de la culture ;
- ♦ Favoriser la pratique de l'EPS partout dans le département sur le premier degré en lien avec les collèges ainsi que dans des actions inter degré ;
- ♦ Assurer des temps de formation initiale et continue prioritairement en EPS pour les enseignants du premier degré et être en mesure de montrer, y compris en prenant lui-même la classe ;
- ♦ Elaborer des conventionnements avec des partenaires sportifs locaux et accompagner les enseignants dans les dispositifs partenariaux ;
- ♦ Participer aux travaux et exerce une veille sur la législation en matière de sécurité avec les assistants de prévention.

Compétences attendues:

- ♦ Maîtriser l'enseignement du premier degré et en connaître les principales caractéristiques.
- ♦ Avoir une connaissance approfondie des réglementations en vigueur. (sorties, sport, encadrement etc..)
- ♦ Avoir des connaissances et une expérience solide en pédagogie et en didactique de l'EPS et les autres domaines d'enseignement.
- ♦ Disposer de compétences rédactionnelles et d'une bonne communication orale.
- ♦ Avoir une forte capacité à travailler en équipe.
- ♦ Avoir une écoute bienveillante et une attitude constructive.
- ♦ Avoir un juste positionnement institutionnel et une grande réserve.
- ♦ Etre disponible et mobile.

Conditions de recrutement :

- ♦ **Priorité 30** : CAFIPEMF de la spécialité, **nomination à titre définitif**
- ♦ **Priorité 31** : autre CAFIPEMF, **nomination à titre provisoire**
- ♦ **Priorité 32** : enseignant qui s'inscrit aux épreuves du CAFIPEMF, **nomination à titre provisoire**

Mode d'accès :

Commission classement

Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN (DIPEM 2) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contact :

ia12-iena@ac-toulouse.fr

V. CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTALE MISSION 1^{er} DEGRE

Définition du poste :

Le conseiller pédagogique départemental mission premier degré, rattaché à l'IEN mission premier degré adjoint à l'inspectrice d'académie et sous l'autorité de l'inspectrice d'académie a pour mission de :

- Apporter à l'IEN Adjoint une aide technique dans le suivi et la mise en œuvre :
 - Des politiques ministérielles (traitement d'enquêtes, recueil de données, ...),
 - Du projet académique (groupe de travail, accompagnement, évaluations nationales, suivi des actions départementales, ...),
 - Des dossiers transversaux de la mission premier degré (maternelle, formation continue PDF, formation initiale, des directeurs, relation avec les partenaires, ...)
- ♦ Aider à la conception et régulation de projets selon le programme de travail construit par l'IEN-A. Contribuer à l'analyse des résultats ;
- ♦ Contribuer à la coordination qui s'impose entre la DSDEN (en lien étroit avec ses services), l'INSPé et l'université dans le cadre de la formation initiale des professeurs des écoles stagiaires et de l'accueil des étudiants M1 et M2 ;
- ♦ Participer à la formation et à l'accompagnement des PES sur le département ;
- ♦ Participer à la formation des enseignants et des formateurs, concevoir, réaliser et coordonner des formations traditionnelles et innovantes en collaboration avec l'IEN Adjoint ;
- ♦ Etre en mesure de montrer, y compris en prenant lui-même la classe ;
- ♦ Participer activement à l'élaboration, à l'organisation, à l'animation, au suivi et à l'évaluation des actions de formations départementales dans le cadre du VDF du PAF ;
- ♦ Alerter et conseiller l'IEN Adjoint ;
- ♦ Elaborer des propositions de réponses à certains courriers soumis à l'IEN Adjoint ;
- ♦ Travailler en étroite collaboration avec les équipes de circonscription, les services, les autres CPD ;
- ♦ Participer à diverses commissions, groupes de travail et de réflexion départementaux, jurys d'examens et de concours, etc ;
- ♦ Suivre la communication et l'information de la mission premier degré, en lien étroit avec la cellule communication, sur le site Internet de la DSDEN.

Compétences attendues:

- Etre titulaire d'un CAFIPEMF.
- Maîtriser l'enseignement du premier degré et en connaître les principales caractéristiques.
- Avoir une connaissance approfondie du système éducatif notamment la réglementation du premier degré, des textes et de la réglementation.
- Avoir des connaissances et une expérience solide en pédagogie et en didactique des différents domaines à enseigner à l'école.
- Avoir une aptitude à communiquer tant à l'oral qu'à l'écrit et une bonne maîtrise des outils bureautiques.
- Avoir une forte capacité à travailler en équipe.
- Avoir une écoute bienveillante et une attitude constructive, un juste positionnement et une grande réserve.
- Avoir une grande disponibilité et être mobile.

Conditions de recrutement :

- ♦ **Priorité 30** : enseignant titulaire d'un CAFIPEMF, **nomination à titre définitif**
- ♦ **Priorité 32** : enseignant qui s'inscrit aux épreuves du CAFIPEMF, **nomination à titre provisoire**

Mode d'accès :

Commission classement

Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN (DIPEM 2) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contact :

ia12-iena@ac-toulouse.fr

VI . CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTALE MATHÉMATIQUES

Définition du poste :

Le conseiller pédagogique départemental pour les mathématiques, rattaché à l'IEN mission premier degré adjoint à l'inspectrice d'académie et sous l'autorité de l'inspectrice d'académie exerce ses missions à l'échelon départemental dans le cadre du pilotage de l'IEN chargée de la mission pour l'enseignement des mathématiques sur le département.

Description de la fonction :

Il a pour mission de :

- ♦ Accompagner les orientations institutionnelles pour une mise en œuvre effective dans les classes du premier degré ;
- ♦ Représenter l'inspectrice d'académie autant que de besoin ;
- ♦ Assurer une veille sur la recherche dans les domaines de la didactique et de la pédagogie sur la discipline d'enseignement concernée.
- ♦ Coordonner les actions des conseillers pédagogiques de circonscription ayant en charge la formation et le suivi des groupes d'enseignants en mathématiques ;
- ♦ Alimenter et accompagner les formateurs en charge de l'encadrement des formations en constellation ;
- ♦ Accompagner les enseignants dans les dispositifs de formation en mathématiques ;
- ♦ Suivre et accompagner des groupes d'enseignants en formation sur l'enseignement des mathématiques ;
- ♦ Assurer des temps de formation initiale et continue en mathématiques pour les enseignants du premier degré ;
- ♦ Participer aux groupes sciences/mathématiques du département sous l'autorité des IEN pilotes de chacun d'eux ;
- ♦ Travailler, pour la discipline mathématiques, en réseau avec les enseignants référents en mathématiques du second degré ;
- ♦ Impulser, sur le département, des temps forts en mathématiques en appui des groupes départementaux ;
- ♦ Favoriser la pratique de l'enseignement des mathématiques partout dans le département sur le premier degré en lien avec les collèges ainsi que dans des actions inter degré ;
- ♦ Etre personne ressources pour les formateurs premier degré du département. Communiquer et diffuser des ressources en mathématiques auprès des écoles et des circonscriptions.

Compétences souhaitées:

- ♦ Maîtriser l'enseignement du premier degré et en connaître les principales caractéristiques.
- ♦ Avoir une connaissance approfondie de la didactique des disciplines concernées.
- ♦ Avoir des connaissances et une expérience solide en pédagogie sur l'enseignement des disciplines concernées
- ♦ Avoir une bonne capacité à travailler en équipe.
- ♦ Avoir une aptitude à communiquer tant à l'oral qu'à l'écrit.
- ♦ Avoir une écoute bienveillante et une attitude constructive.
- ♦ Etre disponible et mobile.

Conditions de recrutement :

- ♦ **Priorité 30** : CAFIPEMF, **nomination à titre définitif**
- ♦ **Priorité 32** : enseignant qui s'inscrit aux épreuves du CAFIPEMF, **nomination à titre provisoire**

Mode d'accès :

Commission classement

Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN (DIPEM 2) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contact : ia12-mission1erdegre@ac-toulouse.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATURES AUX POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIGUES DEPARTEMENTAUX

NOM – Prénom :

Affectation actuelle :

I –SITUATION ADMINISTRATIVE ET PARCOURS PROFESSIONNEL:

FONCTIONS	Résidence (et Département)	DATE DE DEBUT	DATE DE LA CESSATION DES FONCTIONS	Services		
				Ans	Mois	Jour
Elève-maître	E.N. de					
SUPPL. ou INTER.						
Professeur des écoles	I.U.F.M. de E.S.P.E. de					
			TOTAL DES SERVICES :			

II – ACTIVITES DIVERSES (dont activités de Maître Formateur)

III – EXERCICE D'ACTIVITES SPECIFIQUES A L'ECOLE OU HORS L'ECOLE

IV – MOTIVATION POUR LE POSTE DEMANDE

Signature

N.B. : joindre éventuellement des documents.